



COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT



PRESS RELEASE

9597/87 (Presse 187)

1198th meeting of the Council

- Energy -

Brussels, 13 November 1987

President: Mr Svend Erik HOVMAND

Minister for Energy
of the Kingdom of Denmark

13.XI.87

Luxembourg:

Mr Marcel SCHLECHTER

Minister for Energy

Netherlands:

Mr P. C. NIEMAN

Ambassador,
Permanent Representative

Portugal:

Mr Luis Fernando de MIRA AMARAL

Minister for Industry and
Energy

United Kingdom:

Mr Peter MORRISON

Minister of State for Energy

o

o o

Commission:

Mr Nicolas MOSAR

Member

OIL MARKET SITUATION

The Council held an exchange of views on the oil market situation.

DEVELOPING THE EXPLOITATION OF RENEWABLE ENERGY SOURCES IN THE COMMUNITY

Pending receipt of the Opinions of the European Parliament and the Economic and Social Committee, the Council established a common position on a Recommendation to the Member States on developing the exploitation of renewable energy sources in the Community.

This text proceeds on the basis that these energy sources are indigenous and that their exploitation can have a favourable effect on the diversification and security of the Community's energy supply and on the development of less-favoured regions. It addresses a series of recommendations to the Member States on, among others, the following aspects:

- appropriate legislative, administrative and financial measures;
- need to pursue the optimum exploitation of these energy sources in the Community taking account of their economic prospects and their availability in the Member States;
- need to ensure, at Community level, that the measures launched are mutually compatible and that the results and experience gained are widely disseminated so that the efforts made are profitable;
- need to facilitate co-operation among industries producing renewable energy exploitation equipment and the extension of markets.

In the present state of the technology, the sources offering the most practical development prospects in the short and medium term are solar, geothermal and wind energy, biomass and energy from waste and hydroelectricity, especially low-power installations.

PROMOTING THE MARKET PENETRATION OF RENEWABLE FORMS OF ENERGY

The Council noted the information provided by the Commissioner, Mr MOSAR, on the initiatives which the Commission had taken or was proposing to take regarding the carrying out of studies on the barriers which renewable forms of energy might encounter on the market.

The Council noted in particular that the Commission intended to organize a conference in the autumn of 1988 with the participation of the public authorities in the Member States, industries including SMEs, specialized financial bodies, the scientific and trade circles concerned and the specialist press. The aim of the conference would be to identify renewable forms of energy which had major potential and development prospects and the conditions under which these could be realized. The conference would also pinpoint the obstacles which currently existed to the marketing of these energy forms and suggest ways of overcoming them.

IMPROVING THE EFFICIENCY OF ELECTRICITY USE - CONCLUSIONS

After hearing a statement by the Commissioner, Mr MOSAR, introducing the Commission's communication on this item, the Council held a policy debate on the subject.

In the light of this debate and the comments made by certain delegations, it:

- acknowledged the importance of the objective of improving the efficiency of electricity use;
- noted with interest the fact that the Commission intended to prepare a work programme in this sector and to submit it to the Council in the second half of 1988;
- asked the Commission to involve the electricity supply industry and the other partners concerned.

INFORMATION ON THE ENERGY EFFICIENCY OF BUILDINGS -
CONCLUSIONS

1. Pending delivery of the Opinions of the European Parliament and the Economic and Social Committee the Council held a discussion on the proposal forwarded by the Commission, on 14 September 1987, for a Council Directive on information on the energy efficiency of buildings.

2. The Council began by pointing out the importance it attached to the problems of energy efficiency. In this connection the Council confirmed:
 - the objective of further improvements in energy efficiency of at least 20% before 1995, as adopted in its Resolution of 16 September 1986;

 - its statement of 26 November 1986 on energy efficiency, in which it was agreed that the Community and the Member States would publicize the need for greater energy efficiency, making available full information and advice on how this could be achieved.

3. The Council noted that on average the building sector accounted for more than 38% of the Community's total final energy consumption and that the potential for improving energy efficiency in the sector was as yet insufficiently exploited.

In line with its Resolution of 15 March 1985 on the rational use of energy in this sector, the Council noted the contribution to be made by improving sources of information to the parties concerned in the property market and giving

credit to the efforts made by the builders/owners. In this connection the Council recognized the need to establish a procedure for spreading information on the energy efficiency of buildings.

4. The Council asked the Permanent Representatives Committee to continue examining its ideas in the light of the exchange of views which it had held and taking account of the Opinions of the European Parliament and the Economic and Social Committee, which were currently awaited.

In this context, the Council asked the Commission to consider the possibility of the Council's conclusions taking the form of a Recommendation to the Member States rather than a Directive.

REFINING INDUSTRY AND COST OF PROTECTING THE ENVIRONMENT

The Council examined the various aspects of this issue and decided that it should be studied in further detail, in particular through contacts between the Member States and the Commission.

ENERGY ASPECTS OF ETHANOL

The Council held an exchange of views on the energy aspects of ethanol, from which it became apparent that the research being done into this substitute fuel should be followed closely.

Bruxelles, le 12 novembre 1987

NOTE BIO (87) 307 AUX BUREAUX NATIONAUX
CC : AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

435

Rendez-vous de midi - 12 novembre 1987 :

(W. HELIN)

Sujets traités :

Préparation du Conseil "Energie" du 13 novembre 1987
(voir Mémo 114)

L'on retiendra essentiellement, pour la discussion des ministres de l'Energie des Douze de ce vendredi les 4 points suivants tels que nous les avons présentés en salle de presse et qui font l'objet de la note mémo 114 dont voici le texte :

ENERGIE : LES DOSSIERS SAILLANTS EN DISCUSSION AU CONSEIL

LA COMMISSION EUROPEENNE DEMANDE AUX DOUZE :

- un examen de la situation et des perspectives du marché pétrolier dans le contexte de la crise dans le golfe arabo-persique
- un effort substantiel en faveur des énergies nouvelles ;
- un appui politique afin d'utiliser plus efficacement l'électricité ;
- un débat sur l'économie d'énergie dans les bâtiments ;

1. MARCHÉ PETROLIER ET SITUATION DANS LE GOLFE : le marché réagit calmement.

Au cours de leur déjeuner de travail, les Ministres de l'Energie des Douze entendront un rapport de Nic Mosar, le Commissaire européen à l'Energie, sur la situation du marché pétrolier avec comme arrière-fond, la crise dans le Golfe.

En substance, la Commission Européenne note qu'en dépit des incidents dans le Golfe, les prix du brut demeurent relativement stables depuis plusieurs semaines, oscillant autour des 19\$ le baril.

Les raisons généralement avancées par les experts pour expliquer cette apparente indifférence du marché à l'égard des tensions dans le Golfe sont les suivantes :

1. faibles perspectives d'accroissement de la consommation dans les pays industrialisés avec, par rapport à 1986, des taux de +

1% pour l'OCDE mais, phénomène à noter, des taux de - 2% pour les Douze;

2. stocks élevés : pour les Douze, ils se situent au niveau de 1986, soit environ 130 Mio de tonnes, ou plus de 3 mois de consommation.

3. surcapacités à tous les stades de l'industrie pétrolière et plus particulièrement au niveau de la production.

4. important réseau de pipelines en Irak et en Arabie Saoudite qui aboutissent soit en Méditerranée, soit en Mer Rouge et permettent d'éviter le passage par le détroit d'Ormuz (voir détails dans la fiche annexée).

Si le marché se caractérise par une apparente accalmie, M. Mosar ne manquera cependant pas de demander aux Douze de demeurer vigilants et de répondre de manière concertée et cohérente, comme Communauté, en cas de développements inattendus qui risquent de perturber l'approvisionnement pétrolier au départ du Golfe.

2. LES ENERGIES NOUVELLES ET RENOUVELABLES : un effort à long terme pour les sortir de la marginalité.

Les Douze doivent, en principe, adopter une série de recommandations dans le but d'augmenter sensiblement dans le bilan énergétique de la Communauté, la part des énergies nouvelles (éolienne, solaire, géothermique, biomasse, etc...) dont la caractéristique la plus intéressante est qu'elles sont -contrairement aux hydrocarbures et au charbon - quasiment inépuisables et peu ou pas polluantes.

Aujourd'hui, selon les dernières estimations - des données statistiques fiables n'existent pas encore - ces différentes formes d'énergie couvrent à peine entre 1 et 2% des besoins globaux en énergie des Douze.

Dans la recommandation proposée par la Commission Européenne que défendra M. Mosar, l'en retiendra notamment :

- la mise en place de législations et procédures administratives nationales afin de surmonter les obstacles à l'exploitation des sources d'énergies nouvelles;
- la poursuite des efforts de recherche et de démonstration et leur adaptation aux besoins du marché;
- la coopération transnationale entre industries productrices d'équipements d'exploitation de ces énergies "douces",
- la mise en place d'un véritable recensement statistique de ces énergies,
- des mesures financières au bénéfice des PME et des collectivités locales afin de soutenir des projets d'exploitation des énergies nouvelles;
- permettre un accès non discriminatoire aux réseaux de distribution existants, d'électricité produite au départ de

sources d'énergies nouvelles.

- un recours possible à ces sources d'énergie dans le cadre des investissements publics.

L'objectif central est donc d'identifier pour ces énergies le potentiel exploitable à long terme : en particulier M. Mosar proposera aux Douze l'organisation d'une conférence à l'automne de 1988.

Indépendamment de l'identification du potentiel des sources d'énergie nouvelles, cette conférence devrait permettre, selon la Commission, de trouver les solutions pour surmonter les obstacles qui empêchent aujourd'hui la commercialisation de ces énergies. La conférence serait ouverte à la fois aux administrations nationales, régionales et locales, aux industries et PME intéressées, aux sociétés spécialisées dans le financement et la commercialisation des technologies innovatrices ainsi qu'à la presse spécialisée.

3. Lutte contre le gaspillage d'électricité : un potentiel d'économie comparable à 60 grandes centrales à l'horizon de l'an 2000.

M. Mosar souhaite obtenir des Douze, à ce stade, un engagement politique majeur pour lutter efficacement et concrètement contre le gaspillage d'électricité.

Ce débat s'inscrit dans la logique de l'un des objectifs énergétiques à l'horizon de 1995 adoptés en septembre 1986 par les Douze, à savoir améliorer encore de 20% par rapport à aujourd'hui l'efficacité énergétique.

Ce concept un peu ardu signifie en langage clair que la Communauté entend répéter l'effort ambitieux accompli entre 1975 et 1985 pour déconnecter l'activité économique de l'emprise de l'énergie, en d'autres termes de réaliser une même "richesse" économique en utilisant 20% moins d'énergie qu'en 1986 !

Or, constate la Commission Européenne, le secteur de l'électricité se prête bien à cet exercice ambitieux : déjà 10 % d'amélioration de l'efficacité de l'utilisation finale de l'électricité d'ici à l'an 2000 permettrait d'éviter la construction de quelque 60 grandes centrales (au charbon ou nucléaires) dans la Communauté, ce qui représente une capacité de 40 Giga watt et un coût de construction de l'ordre de ...50 milliards d'Ecus !

Par ailleurs, note la Commission, en réalisant cette économie d'électricité, c'est quelque 20 milliards d'Ecus par an que les consommateurs des Douze pourraient épargner collectivement sur leur facture d'électricité.

Dans la communication qu'elle a adressée aux Douze, la Commission met en exergue quelques domaines où le potentiel d'efficacité accrue est évident :

- utilisation plus répandue des modèles les plus efficaces d'équipement électrique utilisés à la fois par l'industrie, le commerce et les ménages européens (machines à laver, séchoirs, frigos, etc). Rien que dans la consommation privée l'on décèle aujourd'hui, tant pour les lave-vaisselle que pour

les machines à laver le linge, des fluctuations de consommation d'électricité de 40 % et plus, tandis qu'elles peuvent atteindre... 400 % dans le cas des surgélateurs.

-utilisation plus généralisée des luminaires électriques les plus performants : les lampes fluorescentes de haute intensité de la dernière génération permettent un rendement identique en consommant 25 % moins d'électricité que les lampes à incandescence.

-une généralisation des équipements électriques et de contrôle électronique sophistiqués pour la consommation d'énergies diverses, dont l'électricité : par exemple pour le contrôle électronique du chauffage et de la climatisation de locaux.

-adaptation des moteurs électriques aux besoins réels de l'industrie : trop souvent les moteurs électriques sont surdimensionnés ou tournent à trop haut régime.

-appareils domestiques et industriels utilisent encore trop souvent des moteurs électriques, certes peu coûteux, mais à performance médiocre.

L'intention de M. Mosar est de proposer aux Douze, au cours de la deuxième moitié de 1988, une action concertée dans ce domaine. Entretemps, elle engagera des consultations poussées avec les gouvernements et les industriels du secteur de l'électricité.

4. L'information sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments pour que les candidats locataires ou acheteurs d'immobilier soient informés sur la consommation d'énergie.

Les données du problème sont claires : la Commission Européenne, partant de la constatation que, à lui seul, le secteur du bâtiment utilise plus de 38 % de la consommation totale d'énergie de la Communauté, son potentiel d'efficacité énergétique est largement inexploité.

La Commission propose donc aux Douze une action d'envergure en leur demandant d'adopter une directive européenne en la matière. Un premier débat est prévu pour le 13 novembre à ce sujet.

Une telle opération, rappellera M. Mosar, est au bénéfice du consommateur européen qui entend louer ou acheter un bien immobilier.

Le but de la directive peut en effet se résumer comme suit : il s'agirait de rendre obligatoire la fourniture d'informations en matière de consommation et de bilan énergétique à tout acheteur ou locataire potentiel d'un bien immobilier, par le vendeur ou le loueur.

Trois types d'information sont prévus :

-pour un bâtiment "récent" : comparaison au moyen d'un barème approprié avec un bâtiment équivalent conforme aux normes en vigueur pour la construction neuve ;

-en cas de vente d'un bâtiment "ancien", production d'un rapport de diagnostic énergétique;

-en cas de location d'un bâtiment "ancien" , indication de la consommation énergétique.

Quant à elle, la Commission souhaite que cette directive soit applicable dans tous les Etats membres à partir du 1er juillet 1989 au plus tard.

Matériel diffusé :

- Mémo 113 : Visite à la Commission du Conseiller Fédéral Suisse, J.M. Delamuraz, 12-13/11/87

- IP 481 : Rencontre MM Delors - Plumb : Préparation Conseil européen Copenhague

- P 75 : Rapport de la Commission au Conseil sur la situation du marché du hareng

Amitiés,

C.D. EHLERMANN

Bruxelles, le 13 novembre 1987

NOTE BIO (87) 307 (SUITE 1 ET FIN) AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

FIN DU CONSEIL ENERGIE (WILLY HELIN)

Energies nouvelles et renouvelables

Les ministres de l'Energie des Douze ont, comme on s'y attendait apporté leur appui politique à la volonté de la Commission européenne d'accorder une place plus importante aux énergies dites "douce" dans la couverture des besoins énergétiques de la Communauté (voir détails dans la note Mémo 114).

Au cours d'une conférence de presse à l'issue du Conseil, M. Nic MOSAR a annoncé qu'il s'agissait en particulier de lever les obstacles réglementaires et autres qui empêchent l'accès de ces sources d'énergie au marché alors que certaines d'entre elles, a-t-il rappelé, sont d'ores et déjà rentables.

Lutte contre le gaspillage d'électricité

Dans ce dossier également, les Douze ont conforté la position de la Commission européenne et lui ont demandé de préparer pour la deuxième moitié de 1988 une action concertée après des consultations qu'elle doit mener avec tous les partenaires intéressés.

Efficacité énergétique dans les bâtiments

Au cours des débats, il est apparu qu'en dépit du fait que cinq délégations (Italie, Danemark, Belgique, Espagne et Luxembourg) pouvaient marquer leur accord sur le principe d'une directive qui rendrait contraignante l'information relative à la consommation d'énergie d'un bien immobilier destiné à la vente, le Conseil dans ses conclusions, a demandé à la Commission européenne à réfléchir sur les possibilités d'une recommandation plutôt que d'opter pour une directive.

Pour sa part, M. MOSAR a déclaré à la presse à l'issue du Conseil, que ce genre d'information auquel le consommateur européen a droit, devrait être organisé de manière contraignante.

Il a réfuté les thèses (britanniques, hollandaises et allemandes) selon lesquelles une telle obligation engendrerait une bureaucratie énorme et des coûts supplémentaires.

"Dans tous nos pays", a dit M. MOSAR "les transactions immobilières sont obligatoirement actées : il serait facile et non coûteux d'y ajouter un bilan énergétique du bien immobilier achetée." "Par ailleurs," a-t-il poursuivi "le coût d'un bilan énergétique pour une maison unifamiliale est estimé à environ 300 Ecus, ce qui n'est rien par rapport à sa valeur d'achat et par rapport à l'économie d'énergie réalisable."

"Des campagnes d'information seules ne suffisent pas : s'il se confirme, au cours des prochains mois, que le Conseil veut une recommandation en la matière, la Commission fera tout ce qu'elle peut pour rendre celle-ci la plus contraignante possible.", a conclu M. MOSAR.

Situation du marché pétrolier

Ce point discuté au déjeuner a vu M. MOSAR présenter les détails de l'analyse faite par ses services. Nous vous renvoyons à la Mémo 114 pour les détails.

Amitiés,


C.D. EHLERMANN